



La présente modification à la sollicitation (001) vise à changer la méthode de sélection et à répondre aux questions suivantes de l'industrie:

Question:

Veuillez confirmer que la limite de prix de cette demande de proposition est de 10 000,00 \$ et qu'il ne s'agit PAS d'une faute d'impression.

Si ce chiffre est correct, le CNRC envisagerait-il une révision à la hausse pour permettre un travail solide dans la région et éventuellement un voyage d'étude dans les pays en question? Sinon, vous êtes limité à une recherche documentaire sur ordinateur, sans explications sur les raisons et les raisons pour lesquelles les réglementations sont définies dans ces deux pays.

Réponse:

La limite de financement a été portée à 20 000,00 \$ à la suite de discussions internes.

LA DP EST MODIFIÉE COMME SUIT:

AT: 4.2.1 Cotation numérique la plus élevée dans les limites du budget
EFFACER: Entièrement
INSÉRER: Ce qui suit en entière :

4.2.1 Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c. obtenir le nombre minimal de 60 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.
L'échelle de cotation compte 40 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences « a) ou b) ou c) » seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 40 % sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 60 %.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 40 %.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.



Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection				
Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)				
		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Prix évalué de la soumission		55,000.00 \$	50,000.00 \$	45,000.00 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 60 = 51.11$	$89/135 \times 60 = 39.56$	$92/135 \times 60 = 40.89$
	Note pour le prix	$45/55 \times 40 = 32.73$	$45/50 \times 40 = 36.00$	$45/45 \times 40 = 40.00$
Note combinée		83.84	75.56	80.89
Évaluation globale		1er	3e	2e

À: PIÈCE JOINTE 1- CRITÈRES D'ÉVALUATION, 2.1.1 LIMITE DE FINANCEMENT
EFFACER: \$10,000.00
INSÉRER: \$20,000.00

À: PIÈCE JOINTE 1- CRITÈRES D'ÉVALUATION,
INSÉRER: Ce qui suit en entière :

2.2 VENTILATION DES COÛTS

Il est obligatoire de présenter une ventilation des coûts afin d'appuyer la proposition financière (Pièce jointe « 2 » – Proposition financière)

DESCRIPTION	HORAIRE FERME	NIVEAU D'EFFORT	COÛT \$
			\$ _____
			\$ _____
Total			\$ _____